



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2018

Mairie de Cadalen

Présents : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Catherine SERGENT, Jean-Louis BIROT, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN (arrivé à 21h15), Géraldine NOEL, Guy BARDET, Pascal SANLEFRANQUE.

Absente représentée : Béatrice CAZOTTES représentée par Martine GRANET

Absents excusés : Sébastien BRAYLE , Perrine VIAULES

Secrétaire de séance : Martine GRANET

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Martine Granet se propose secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Relevé des décisions du Maire :

Madame le Maire informe le conseil des décisions qu'elle a prises dans le cadre de ses délégations :

- Prolongation d'un an, par avenants, des contrats d'assurance conclus avec Groupama d'Oc soit jusqu'au 31/12/2019
- Attribution du marché de Maitrise d'œuvre pour les travaux d'extension du cimetière à Monsieur Alain BADOUC – SARL SCOP REGABAT pour un montant HT de 5 454.00 €.

2. Transfert de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie » (DECI) au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Gaillacois (SIAEP)/SMIX AEP du Gaillacois à compter du 1^{er} janvier 2019

Madame le Maire rappelle que l'entretien des bornes incendie (vérification, fonctionnement, approvisionnement...) est de compétence communale. Elle rappelle également que le SIAEP/SMIX AEP du Gaillacois a modifié ses statuts afin d'exercer les compétences suivantes :

- Compétence obligatoire : Eau
- Compétences à la carte : DECI et assainissement

Elle propose au Conseil Municipal de transférer la compétence DECI au SIAEP d'autant que les canalisations sont leur propriété et que la présence de techniciens du syndicat est nécessaire à la réalisation de tous travaux sur le réseau.

.../..

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix « pour », décide de transférer la compétence DECI au SIAEP du Gaillacois/SMIX AEP du Gaillacois à compter du 1^{er} janvier 2019.

3. Association « L'oiseau Lyre » : subvention 2018

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la demande d'aide financière d'un montant de 500.00€ faite par l'association « Le Domaine Article » au titre de la subvention 2018. Elle précise que cette subvention avait été inscrite en « crédits réservés » lors du vote des subventions aux associations du budget 2018.

Par 12 voix « pour », le conseil vote l'attribution de cette subvention, les crédits seront pris sur la ligne des crédits réservés de l'article 6574.

4. Contrats collectifs couverture santé et prévoyance : participation de la collectivité

Suite à un groupement de commande, la commune participe aux contrats collectifs pour la couverture Santé et Prévoyance des agents. Le Conseil Municipal doit se prononcer sur une possible réévaluation de la participation communale.

- **Contrat collectif Santé – Harmonie Mutuelle**

Par 12 voix « pour », le conseil municipal décide de porter la participation de la commune à la cotisation de la mutuelle santé des agents garantis par ce contrat de 14.00 € en 2018 à 15 € par mois pour l'année 2019.

- **Contrat collectif Prévoyance – Collecteam**

Par 12 voix « pour », le conseil municipal décide que la participation de la commune à la cotisation « prévoyance » de ses agents sera inchangée pour l'année 2019, soit 4.87 € par agent à temps complet (participation proratisée en fonction de la durée hebdomadaire).

Arrivée de M. DAVALAN à 21h15.

Tarifs communaux au 1^{er} janvier 2019

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la révision des tarifs communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil décide par 13 voix « pour » le maintien des tarifs pour l'année 2019 :

A. Photocopies :

	Particulier et Association dont le siège social n'est pas situé sur la commune de Cadalen		Association de CADALEN <i>Le papier est fourni par l'association</i>		
	Couleur	Noir et Blanc		Couleur	Noir et Blanc
Format A4 -	0.20 €	0.10 €	Format A4 -	0.10 €	Gratuit

Recto			Recto		
Format A4 – Recto/verso	0.40 €	0.20 €	Format A4 – Recto/verso	0.20 €	Gratuit
Format A3 – Recto	0.40 €	0.20 €	Format A4 – Recto	0.40 €	Gratuit
Format A3 – Recto/verso	0.80 €	0.40 €	Format A4 – Recto/verso	0.80 €	Gratuit

B. Assainissement

- Redevance d'assainissement (2019) :
 - Prime fixe annuelle : 60 €
 - Redevance basée sur le volume d'eau prélevée : 0.87 € le m3
- Participation assainissement collectif
 - ✓ Assainissement collectif pour les constructions nouvelles : 2520 €

C. Location salle des fêtes – salle de réunion.

	Personne de Cadalen	Personne extérieure à Cadalen
Location salle des fêtes + salle de réunion pour le weekend	185.00 €	500.00 €
Location salle de réunion	40.00 €	200.00 €
Location salle des fêtes dans son intégralité à la journée	120.00 €	350.00 €
	Association de Cadalen	Asso. Extérieure à Cadalen
Location salle des fêtes à une association	Gratuit	75.00 €
Caution demandée	320.00 €	800.00 €
Participation Ménage		100 €

D. Cimetières

- Concession temporaire de terrain
 - ✓ Pour une durée de 30 ans : 80.00 € le m2
 - ✓ Pour une durée de 50 ans : 120.00 € le m2
- Concession d'une case au Colombarium
 - Pour une durée de 15 ans : 350.00 € la case
 - Pour une durée de 30 ans : 500.00 € la case

- Taxe d'inhumation :
 - 40.00 € (taxe non appliquée pour inhumation en caveau provisoire)
- Inhumation en caveau provisoire (six mois maximum) :
 - 12.00 € par mois les 3 premiers mois
 - 24.00 € par mois du 4^{ème} au 6^{ème} mois.

5. Personnel communal : Recrutement d'agents contractuels sur deux emplois non permanents

Madame le Maire propose :

- Pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour l'entretien et la propreté des locaux de l'école et divers bâtiments communaux, le recrutement d'un agent contractuel pour 14 heures par semaine pendant les semaines de classe plus quelques heures pendant les vacances pour la période du 7 janvier 2019 au 5 juillet 2019.
- Pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au service administratif (archivage), le recrutement d'un agent contractuel à 35 heures /sem pour une période d'un mois renouvelable jusqu'à 6 mois maximum à compter du 14 janvier 2019.

A l'unanimité, le conseil municipal décide du recrutement de ces deux agents contractuels.

6. Budget principal : décision modificative

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à des réajustements de crédits sur le budget principal 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
C/ 673 – Titres annulés S/Ex. Anté.	+ 500.00	
C/6558 – Autres dépenses obligatoires	- 500.00	
C/722-042 – Immobilisations Corporelles -> Aménagement dvt Mairie + 1210.00 -> Cheminement doux + 851.00		+ 2051.00
C/023 – Virement section Investissement	+ 2051.00	
TOTAL	2051.00	2051.00
INVESTISSEMENT		
Op 391 – C/2188 - Matériel SONO	+ 2901.00	
C/2151-040 – Réseaux de voirie	+ 1210.00	
C/2538-040 – Autres réseaux	+ 841.00	
C/021 – Virement de la sect° de Fonctionnement		+ 2051.00
C/10226 – Taxe d'Aménagement		+ 1395.00
Op.387 – Achat Chapiteaux - C/13251 – Subvention Agglo		+ 1506.00

7. Budget annexe de l'assainissement 2018 : décision modificative

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à des réajustements de crédits sur le budget annexe de l'assainissement 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote la décision modificative suivante :

Exploitation	Dépenses	Recettes
C/621 Personnel extérieur au service	+ 20 000.00	
C/6063 Fourniture entretien et petit équipement	- 20 000.00	

8. Communauté d'agglomération Gaillac – Graulhet : Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

Madame le Maire indique que le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets a été présenté au conseil communautaire de l'agglomération le 17 septembre 2019 et qu'il doit être porté à la connaissance des membres du conseil municipal puis mis à la disposition des usagers en mairie.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets. Celui-ci est consultable sur le site de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet : environnement.ted.fr

9. Questions diverses :

- Une délégation des Gilets Jaunes de Gaillac a été reçue par M. Salvador, Président de l'Agglomération et quelques élus à l'issue du conseil communautaire du 12/12/2019. Les Gilets Jaunes ont souhaité « éclairer les élus sur les raisons de la colère qui les anime grâce aux témoignages collectés sur le terrain depuis le début du mouvement » et demandé que ces témoignages et revendications soient diffusés aux conseils municipaux. Madame le Maire a mis à disposition des élus le document porté par les Gilets Jaunes.
- Madame le Maire informe l'assemblée qu'une réunion publique d'information et de présentation de projets coopératifs citoyens d'énergie renouvelable organisée par la Mairie de Parisot en partenariat avec Gaillac- Graulhet Agglomération aura lieu Mardi 18 Décembre à la salle des fêtes de Parisot.
- Madame le Maire fait lecture d'un courrier émanant de l'association « Cadalen pour l'Espoir » qui informe les Maires et conseillers municipaux des communes associées au téléthon de Cadalen que l'association a été contrainte de se mettre en sommeil en l'absence de candidats au renouvellement du bureau.
- Mme Géraldine Noël indique qu'il n'y a plus de panneau « cédez le passage » à la Faounié.

Le Maire,
Monique CORBIERE-FAUVEL



La Secrétaire,
Martine Granet

